Le MASTER DROIT de L'Environnement, de la Sécurité et de la Qualité dans les Entreprises vous présente :

PRESS'Environnement

N° 186 Mardi – 26 janvier 2016

Par Lucie ALLIO, Claire GABON, Joiris MOLINA et Joël DJEDJE

www.juristes-environnement.com

A LA UNE – UN ESSAI CLINIQUE TOURNE AU DRAME

Afin de lutter contre les troubles de l'humeur et de l'anxiété ainsi que certains troubles moteurs liés à des maladies neurodégénératives, un groupe pharmaceutique portugais BIAL avait lancé un essai clinique pour tester une nouvelle molécule. Cette dernière agit sur le système endocannabinoïde désignant un ensemble de récepteurs cérébraux impliqués dans différentes sensations telles que l'euphorie, l'anxiété ou la douleur. 128 volontaires ont donc été recrutés pour réaliser cet essai clinique, phase essentielle du développement des nouveaux médicaments puisqu'elle intervient après la recherche en laboratoire et avant la commercialisation du produit. Malgré les précautions prises pour éviter tout accident, 6 personnes ont été hospitalisées au CHU de Rennes le 15 janvier, dont l'une d'elle en état de mort cérébrale, décédée deux jours plus tard. L'accident était sans précédent et est décrit comme un « évènement exceptionnel ». La cause de la défaillance n'est pas encore déterminée mais les critiques dénoncent ces essais réalisés sur ce que certains qualifient de « cobayes humains », une pratique profitant de la pauvreté de certaines personnes.

URBANISME – LE FORAGE DE GAZ DE SCHISTE À L'ORIGINE DE NOMBREUX SÉISMES DANS L'OKLAHOMA

De nombreux tremblements de terre secouent régulièrement l'Etat de l'Oklahoma, au centre des Etats-Unis et le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur depuis 2008. En 2015, plus de 900 séismes d'une magnitude de 3 et plus ont eu lieu dans l'Etat, soit deux et demi par jour, et cela ne devrait pas s'estomper ou s'inverser pour l'année 2016. La cause de ce phénomène réside dans la fracturation hydraulique des formations de gaz et de pétrole de schiste ainsi qu'à la multiplication des sites de forage. Cette technologie d'extraction implique l'insertion dans le sol d'une grande quantité d'eau afin de fissurer les schistes libérant ainsi du méthane. Outre les impacts environnementaux engendrés (utilisation de produits chimiques, fuite de gaz, pollution des sols et de l'eau potable), cette technique est également à l'origine de nombreux tremblements de terre. L'extraction du gaz de schiste au moyen de la fracturation hydraulique, d'abord pointée du doigt en raison de la pollution causée, est aujourd'hui de plus en plus controversée notamment par la population subissant ces séismes à répétition.

AGRICULTURE – L'ANGOISSE DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES FACE À LA NOUVELLE ÉPIDEMIE DE GRIPPE AVIAIRE

La France est le premier pays producteur, exportateur mais aussi consommateur de foie gras. Cela représente environ 130 000 emplois directs et indirects, une source de recrutement non négligeable pour un pays dont le taux de chômage dépasse actuellement les 10%. Depuis fin novembre, 69 foyers d'influenza aviaire (ou grippe aviaire) hautement pathogène ont été relevés dans le Sud-Ouest. Ceci a conduit certains pays dont le Japon et l'Arabie Saoudite à suspendre leurs importations de volailles françaises. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture a annoncé lundi 18 janvier le gel de la production des élevages d'oies et de canards du Sud-Ouest le temps d'endiguer l'épidémie. Un plan non sans conséquences économiques pour les producteurs, en effet on estime de 250 à 300 millions d'euros le coût de cette opération à la filière du foie gras. Cette décision est catastrophique pour les éleveurs, d'autant plus que le gouvernement n'a pas encore précisé la durée du vide sanitaire. Néanmoins l'Etat a déjà prévu un plan d'aide pour les éleveurs concernés par la mesure.

POLLUTION – RENAULT VA RAPPELER 15800 VÉHICULES DIESEL

« Le fabricant Renault s'est engagé à rappeler plus de 15 000 voitures pour les vérifier et pour ajuster leurs moteurs après la constatation du dépassement des niveaux des émissions polluantes » a déclaré la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Ségolène Royal, le mardi 19 janvier 2016, au micro de RTL. L'objectif de cette opération est que « le système de filtration fonctionne dans toutes les conditions de température ». La ministre a expliqué que Renault assurait qu'il n'avait pas commis de fraude et qu'il mettrait tout en œuvre pour mettre les véhicules aux normes, « Il suffirait d'une demi-journée sur chaque voiture pour régler le problème ». Par ailleurs, la ministre a indiqué qu' « il y a d'autres marques qui dépassent les normes d'homologation des voitures » et que les dirigeants de ces entreprises ont accepté de s'expliquer devant la Commission. Ceci dans « l'intérêt même de l'industrie automobile de garantir les droits des consommateurs et de lutter contre la pollution de l'air », a remarqué la ministre.

JURISPRUDENCE

SÉCURITÉ

Conseil d'Etat – 9 novembre 2015- n° 342468

Dans les faits une société de Constructions mécaniques de Normandie a été condamnée à verser une somme à ses salariés en raison de l'exposition à l'amiante à laquelle ils ont été exposés. Par la suite, cette société décide d'attaquer l'État aux vues d'obtenir réparation du préjudice et remboursement des sommes versées aux salariés. Après les rejets de la demande par le tribunal administratif puis par la cour administrative d'appel, la société décide de porter l'affaire devant le Conseil d'État. Par deux décisions, la Haute juridiction administrative donne la possibilité à un employeur, condamné à raison d'accidents ou de maladies professionnelles de ses salariés, de se retourner contre l'État lorsque ce dernier n'a pas adopté la réglementation qui s'imposait. Ainsi, il a été admis qu'un employeur qui aurait commis une faute inexcusable puisse se retourner contre l'Administration.

EAU

Tribunal d'Instance de Limoges– 6 janvier 2016 – jugement n°15-0011264

Dans les faits, suite au non-paiement d'une facture d'eau, une société de distribution d'eau avait décidé de couper l'alimentation en eau d'une propriétaire. Cette dernière, estimant que ce comportement constitue un trouble manifestement illicite, au sens de l'article 809 du Code de procédure civile, le droit à l'eau constituant un droit fondamental reconnu par plusieurs instruments juridiques internationaux, décide d'assigner la société en cause. Par un jugement du 6 janvier 2016, le tribunal ordonna la réouverture du branchement en eau. Cette décision s'appuie sur une décision du Conseil Constitutionnel du 29 mai 2015 affirmant l'illégalité des réductions de débits d'eau. Une décision venant renforcer la proposition de loi sur le droit à l'eau pour tous qui sera à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale début février 2016.

CLIMAT – L'ANNÉE 2015, LA PLUS CHAUDE DE L'HISTOIRE

Les températures mondiales l'an dernier ont été les plus chaudes de l'histoire, d'après deux agences du gouvernement américain, ce qui rend nécessaire d'opérer des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre qui selon les scientifiques sont nécessaires pour réduire le réchauffement climatique mondial. Les données de la NSA et de l'administration Nationale Océanique et Atmosphérique montrent qu'en 2015 les températures moyennes à la surface terrestre et océanique étaient de 0.95° C plus élevées que la moyenne du 20eme siècle, dépassant le record précédent de 0,16°C établi en 2014. C'est la quatrième fois qu'un record mondial de température est établi au cours du siècle d'après ce qu'ont indiqué ces agences. Les données 2015 suivent le même modèle que celles que nous avons constaté aux cours des quatre à cinq dernières décennies a déclaré le Directeur du Centres Nationaux pour l'Information Environnementale de l'Agence Américaine d'Observation Océanique et Atmosphérique. Elles soulignent l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir l'augmentation des températures en dessous des 2°C, objectif adopté par plus de 195 pays lors des discussions climatiques de Paris en Décembre dernier.

SANTÉ – L'OMS ANNONCE L'APPARITION D'UN NOUVEAU CAS D'ÉBOLA EN SIERRA LEONE

Ce communiqué illustre la prudence à propos des annonces concernant la fin de l'épidémie sans précédent du virus d'Ebola. En effet l'Organisation Mondiale de la Santé a annoncé le Vendredi 15 Janvier la détection d'un nouveau cas en Sierra Léone, pays situé en Afrique de l'Ouest. Des membres de l'OMS et des responsables sanitaires sierra léonais ont conduit les investigations sur ce nouveau cas suspect dans une ville du pays. Ces enquêtes ont révélé qu'un prélèvement initial effectué sur la dépouille d'une victime étudiante s'est révélé positif au virus d'Ebola. Ces autorités ont rapporté que la victime était tombée malade dans un district dudit pays où elle était morte. La Sierra Leone faisant frontière à la Guinée, un autre pays atteint de ce virus. En effet, cette épidémie partie de la Guinée a gagné en deux ans dix pays dont l'Espagne et les Etats Unis provoquant 1135 morts pour 28637 cas recensés dont plus de 99 pourcent en Afrique de l'Ouest.

DEVELOPPEMENT DURABLE – LA MÉDITERRANÉE PROCHE DU « BURN OUT »

La mer Méditerranée est l'un des actifs économiques les plus précieux pour l'Europe. Elle génère une valeur de 100 000 millions d'euros et crée environ 7 millions d'emplois. Selon une étude intitulée « MedTrends » publiée le mardi 19 janvier par le Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund, WWF), les rives du bassin méditerranéen sont en ébullition. L'étude indique que le développement des secteurs économiques comme le tourisme, l'aquaculture ou la recherche d'hydrocarbures, peuvent provoquer des impacts environnementaux sur les écosystèmes marins dans les vingt prochaines années si les Etats concernés n'interviennent pas d'ici peu. Le tourisme et la pêche sont les deux activités économiques les plus significatives dans le bassin et les Etats devront réguler ces secteurs afin de protéger la richesse biologique de la Méditerranée. Le rapport estime que les contrats d'exploration de gaz et de pétrole vont augmenter de plus de 20% dans les prochaines années dans le bassin méditerranéen. Par ailleurs, les conditions pour atteindre le bon état écologique en mer d'ici à 2020 ne sont pas réunies.

POLLUTION – DU PLOMB DANS LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE FLINT

Cela faisait plus d'un an et demi que les habitants de Flint, une agglomération située au nord de Détroit se plaignaient de la qualité de l'eau, à l'origine, selon eux, de vomissements, de perte de cheveux et d'éruptions cutanées, en particulier chez les enfants de la ville. Dans le souci d'éviter la faillite, il avait été décidé que l'eau potable serait pompée, avant son traitement, dans la rivière locale et non plus achetée auprès de Détroit. Or, une bactérie s'est développée dans les réseaux d'eau et son traitement a fini par endommager les canalisations vieillissantes de la ville, libérant ainsi du plomb dans l'eau. Après avoir ignoré pendant de nombreux mois les réclamations et plaintes des habitants, les autorités ont finalement relevé un niveau de contamination au plomb de l'eau deux fois plus élevé. En outre, dix personnes aux alentours de Flint sont décédées de la légionellose et le gouvernement n'exclut pas de lien entre cette maladie et la contamination de l'eau.